



# FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL  
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

Montreuil-sous-Bois, le 21 janvier 2011

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Points-clés du Conseil spécialisé de FranceAgriMer pour la filière viticole du 19 janvier 2011

Le Conseil spécialisé de FranceAgriMer pour la filière viticole s'est réuni le 19 janvier 2011, sous la présidence de Jérôme Despey.

En préambule de ce Conseil, Jérôme Despey a indiqué qu'une importante tension existait dans les régions concernant le rythme des paiements des aides à la restructuration du vignoble. Le Conseil spécialisé a donc souhaité disposer d'un état des paiements correspondants à la campagne d'arrachage et de plantation 2009/10 et d'un calendrier de ces paiements.

La direction Gestion des aides de FranceAgriMer a présenté l'évolution des paiements dans un contexte de doublement à la fois du nombre de dossiers déposés et des montants payés par rapport à la campagne de plantation 2008/09.

Les paiements totaux à réaliser pour la campagne 2010/11 représentent 124 M€, dont 67 M€ sont d'ores et déjà payés, ce qui représente 54 % de taux d'avancement. Ce montant se répartit entre 42 M€, payés entre juillet 2010 et le 15 octobre 2010, et 25 M€, entre le 16 octobre 2010 et le 14 janvier 2011. Pour la campagne de restructuration du vignoble précédente, le montant payé au 14 janvier atteignait 25 M€ (soit 39 % des paiements de la campagne).

L'établissement a pris l'engagement de maintenir globalement la même progression des paiements que l'an dernier, malgré des volumes de dossiers beaucoup plus importants à traiter.

### OCM : point sur la consommation de l'enveloppe 2010/11 au 19 janvier 2011 et évolutions de la maquette budgétaire 2010/11

Comme traditionnellement, un point sur la consommation des crédits de l'enveloppe nationale de l'OCM vitivinicole 2010/11 (pour mémoire 224 M€) a été présenté aux membres du Conseil.

Le rythme de paiement est soutenu puisque 75,9 M€ ont été consommés au 14 janvier 2011 (soit + 22,1 M€ par rapport au Conseil du 15 décembre dernier et 34 % de l'enveloppe disponible pour l'année).

Les membres du Conseil ont pris connaissance des prévisions de décaissement pour la campagne 2010/11. Comme en 2009/10, le montant des décaissements potentiels est lié au rythme des dépôts de demandes par les bénéficiaires. Le montant prévisionnel 2010/11 s'avère supérieur à l'enveloppe annuelle disponible. Au rythme actuel des paiements, l'enveloppe nationale pourrait être intégralement utilisée en juin 2011, soit plusieurs mois avant le 15 octobre.

Le Conseil a souhaité que les possibilités d'un relais de trésorerie sur des crédits nationaux soient étudiées par les pouvoirs publics avant d'envisager d'autres solutions de priorisation des paiements.

### OCM : information sur l'utilisation des crédits du Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) transférés au Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) dans le cadre de l'OCM vitivinicole de 2008

Une présentation de l'utilisation des crédits du FEADER issus de l'OCM vitivinicole sur la période 2009/10 a été réalisée par un représentant du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire.

Le bilan proposé est encore provisoire. Les résultats définitifs devraient être présentés en juin prochain. Il ressort toutefois quelques premiers éléments :

- au moins 35 % des crédits transférés de l'OCM vitivinicole vers le FEADER ont bénéficié à la filière vitivinicole ;
- les mesures mises en place relèvent principalement de l'axe 1 (amélioration de la compétitivité des exploitations).

### Projet de décision concernant la création d'un Comité « fonds viticole » au sein de FranceAgriMer

Lors du Conseil spécialisé de novembre 2010, les membres avaient été informés des réflexions menées sur la constitution et le fonctionnement d'un fonds viticole au sein de FranceAgriMer, à la suite de la demande du ministre en charge de l'Agriculture au directeur général de FranceAgriMer. Il avait été convenu que la gestion du fonds viticole en matière de promotion, de recherche et de

développement pourrait être confiée à un Comité *ad hoc* (Comité « fonds viticole ») rattaché au Conseil spécialisé pour la filière viticole de FranceAgriMer.

Le Conseil a donné un avis favorable sur le projet de décision du directeur général de FranceAgriMer portant création d'un Comité « fonds viticole » au sein de FranceAgriMer (objet et missions du Comité, composition, présidence par le président du Conseil spécialisé, fonctionnement).

### **Projet de décision relatif aux modalités de fonctionnement de la réserve nationale de droits de plantation de vignes pour la campagne 2010/11**

Le dispositif de gestion du potentiel viticole s'appuie sur une réserve nationale de droits de plantation gérée par FranceAgriMer. Ses modalités de fonctionnement sont adaptées en fonction de l'état du potentiel viticole, des demandes de droits, des stocks et des flux de droits dans la réserve. À noter, la campagne de ventes de droits est close depuis le 30 juin 2010 et aucun achat de droits n'a été effectué durant la campagne 2009/10, compte tenu du niveau des stocks de la réserve.

Après avoir pris connaissance du bilan des entrées et sorties de la réserve en 2009/10, le Conseil a donné un avis favorable sur le projet de décision du directeur général de FranceAgriMer concernant la mise en œuvre des modalités de fonctionnement de la réserve nationale de droits de plantation de vignes gérée par FranceAgriMer pour la campagne 2010/11, à savoir :

- l'ouverture de la réserve pour la vente de droits de plantation du 1<sup>er</sup> février au 30 juin 2011 ;
- un prix de vente unique pour l'ensemble des demandeurs fixé à 1000 euros par hectare – les membres du Conseil ayant souhaité, compte tenu des hectares encore disponibles dans la réserve, baisser le prix de vente de 1 500 €/ha (campagne 2009/10) à 1000 €/ha ;
- pas d'achat de droits de plantation par la réserve au cours de la campagne 2010/11.

### **Projet de décision modificative relatif aux modalités de paiement de l'aide aux programmes de promotion des vins sur les marchés des pays tiers**

Le Conseil a donné un avis favorable sur le projet de décision du directeur général de FranceAgriMer modifiant la décision du 4 août 2010 portant modalités de paiement par FranceAgriMer de l'aide aux programmes de promotion des vins sur les marchés des pays tiers :

- clarification du statut juridique de la décision du 4 août 2010 ;
- suppression des appels à proposition « entreprises » de février et mai 2011. Compte tenu de la réduction de l'enveloppe allouée à la promotion (Conseil spécialisé de septembre 2010), une mise à jour des montants disponibles, libérés du fait de la sous-réalisation des programmes en cours, est en effet nécessaire avant de lancer un éventuel nouvel appel à projet. Une réflexion est en cours (examen des possibilités de prolongation et/ou de nouvel appel à proposition) pour les entreprises et les interprofessions.

### **Tableau de bord vin. Janvier 2011**

FranceAgriMer a mis à la disposition des professionnels les dernières données disponibles dans ses services sur la conjoncture viticole.

*Cf. document joint : Tableau de bord vin. Janvier 2011*

### **Présentation de l'étude sur le Bag-in-Box®**

Le bag-in-box® est l'un des rares segments sur le marché du vin en France qui connaît une augmentation de ses ventes depuis dix ans (les ventes hebdomadaires ont été multipliées par sept depuis 1998). L'objectif de cette étude, réalisée par FranceAgriMer en 2010, est de comprendre les facteurs-clés de son succès.

À noter, cette étude sera présentée à l'occasion du Salon International de l'Agriculture, sur le stand de FranceAgriMer, le 22 février 2011.

Le prochain Conseil spécialisé de FranceAgriMer pour la filière viticole se réunira le 16 février 2011.

#### **Contacts presse FranceAgriMer**

Laurence Gibert  
Virginie Nicolet

Tél. : 01 73 30 34 05  
Tél. : 01 73 30 22 54

[laurence.gibert@franceagrimer.fr](mailto:laurence.gibert@franceagrimer.fr)  
[virginie.nicolet@franceagrimer.fr](mailto:virginie.nicolet@franceagrimer.fr)